

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

**LE BUREAU DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 22 juin 2023

Tél : 04 32 44 89 30

N° 23/033

L'an deux mille vingt trois et le vingt-deux juin à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au CDG 84, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

OBJET :

Élection des membres de la
Commission d'Appel d'Offres

Etaient présents : Monsieur Gilles RIPERT, Madame Laurence CHABAUD – GEVA, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Valérie MICHELIER, Monsieur Frédéric ROUET, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Hervé FLAUGERE, Monsieur Marc MOSSE, Monsieur André AIELLO, Madame Sonia HAQUET, Madame Sophie MARQUEZ, Monsieur Didier PERELLO.

Etaient absents excusés : Madame Geneviève JEAN et sa suppléante Mme Béatrice PEAUMIER, Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Sylviane FERRARO et son suppléant Monsieur Serge SOLER, Monsieur Jean-Pierre JACQUIN et son suppléant Monsieur Michel PARTAGE, Monsieur Anthony ZILIO et son suppléant Monsieur Julien MERLE, Madame Katy RICARD et son suppléant Monsieur François LUCAS.

Etait représentée : Madame Martine RIEU a donné procuration à Maurice CHABERT pour le représenter et voter en son nom.

Conformément aux dispositions des articles L. 1414-1 et L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) doit être mise en place une CAO dont la composition est celle de la commission prévue à l'article L. 1411-5 II du CGCT, c'est-à-dire de la commission réunie dans le cadre des procédures d'attribution d'une délégation de service public. Ainsi, pour un établissement public, la CAO se compose :

- De la personne habilitée à signer les marchés publics concernés, ou son représentant, président de la commission,
- 5 membres titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste
- 5 membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Président propose de déléguer par arrêté la fonction de président de la commission d'appel d'offres à Monsieur Didier PERELLO, Vice-Président du CDG84, en cas d'empêchement de sa part.

Pour l'élection des autres membres de la CAO, les candidatures prennent la forme d'une liste comprenant les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

L'élection se déroule au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret (article L2121-21 du CGCT). Chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste entière, sans panachage, ni vote préférentiel (article D1411-3 du CGCT).

Sont candidats en qualité de membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres :

- Monsieur Gilles RIPERT, Maire de Caseneuve,
- Madame Laurence CHABAUD – GEVA, Maire de Saumane de Vaucluse
- Monsieur Frédéric ROUET, Maire de Villes sur Auzon
- Monsieur Max RASPAIL, Maire de Blauvac,
- Madame Sophie MARQUEZ, Conseillère communautaire Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.

Sont candidats en qualité de membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres :

- Madame Charlotte CARBONNEL, Maire de Saint Martin de Castillon,
- Madame Dominique ANCEY, Adjoint au Maire de Jonquerettes,
- Monsieur Claude LABRO, Maire de Sault,
- Monsieur Ghislain ROUX, Maire de Malemort du Comtat,
- Madame Hélène MERIGAUD, déléguée communautaire Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse.

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

Vus les articles L. 1414-1 et L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Président à déléguer par arrêté à Monsieur Didier PERELLO, la fonction de président de la commission d'appel d'offres en cas d'empêchement de sa part ;

VOTE ET ARRETE à l'unanimité la composition de la Commission d'Appels d'Offres comme suit :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Gilles RIPERT	Madame Charlotte CARBONNEL
Madame Laurence CHABAUD - GEVA	Madame Dominique ANCEY
Monsieur Frédéric ROUET	Monsieur Claude LABRO
Monsieur Max RASPAIL	Monsieur Ghislain ROUX
Madame Sophie MARQUEZ	Madame Hélène MERIGAUD

PRÉCISE que chaque suppléant ne sera pas forcément affecté à un titulaire.

Le Président du
Centre de Gestion de la fonction
Publique territoriale de Vaucluse
Certifie le caractère exécutoire
de la présente décision
AVIGNON, le 06/07/2023.....

Pour extrait conforme,

Le Président

Maurice CHABERT
